ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 108625

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation des parents d'enfants handicapés. En effet, pour élever leur enfant, ils peuvent être amenés à cesser leur activité professionnelle et à suivre des formations spécialisées dispensées par les hôpitaux. À ce titre, les caisses d'assurance maladie peuvent leur verser des prestations extra-légales qui leur permettent de couvrir une partie des frais engagés. Toutefois, ces aides ne sont pas toujours suffisantes. C'est pourquoi il apparaît souhaitable de mettre en place un véritable dispositif d'accompagnement de ces parents. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 108625
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4982
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)